

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
04/5/29  
DOSSIER N°6821**

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON -  
GUERET - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON -  
GUERET - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT 2025**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°2025-03/5/17 du Conseil départemental de la Creuse approuvant la prolongation de*

*validité du syndicat Mixte de l'Aérodrome ;  
VU le rapport CD2025-04/5/29 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

**DÉCIDE,**

D'accorder, pour 2025, une participation financière de fonctionnement à hauteur de **101 000 €** et une subvention d'équipement d'un montant de **25 000 €** en faveur du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret.

Dit que les sommes pour la partie fonctionnement seront imputées au chapitre 65 / article 6561 / fonction 855 et pour la partie investissement au chapitre 204 / compte 2041782 / fonction 855.

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Nicolas SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), Mme Mary-Line GEOFFRE, Elus Membres Syndicat Mixte de l'Aérodrome Montluçon-Guéret

**Adopté : 23 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**